

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

Inauguration du Buste Brioux. — Rapport moral. — Rapport Financier. — Bilan au 31 décembre 1936. — L'assemblée générale de 1937. — Nos Maisons de Repos : demandes de séjour. — La Caisse des Pensions. — Suppression du délai de dix ans. — Echéances Légion d'Honneur et Médaille Militaire. — Promotion Légion d'Honneur. — A propos de l'exonération de la taxe sur les postes de T.S.F. — Discothèque. — Aux volontaires des T.O.E. — Chiens guides. — Nos délégations. — Conférences des Annales.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations 1937. — Assemblées annuelles de nos sections : Bouches-du-Rhône, 14 mars; Nord, 21 mars; Lyon et Sud-Est, 21 mars; Limoges, 11 avril.

Avis divers. — Listes de donateurs.

Administration :

Siège de l'U.A.G., 49, RUE BLANCHE, PARIS (9^e)

Téléph. : TRINITÉ 85.83 — Chèque Postal : 160.31

88
606

**Président d'Honneur
de l'Union des Aveugles de Guerre**

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

- | | |
|--|--|
| † M. Brieux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper; |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ; | Miss Winifred Holt; |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ; | Mme Léopold Kahn; |
| † M. le général Balfourier; | M. Krug; |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ; | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ; |
| M. J. Ridgely-Carter; | Mme la maréchale Maunoury; |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ; | M. Samuel Milbank; |
| M. Maurice Donnay, <i>de l'Académie française</i> ; | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ; |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ; | M. Henry Paté, <i>Député</i> ; |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ; | † M ^e Henri-Robert, <i>de l'Académie française, ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty; | M. le général Sainte-Claire-Deville; |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ; | † M. Vallery-Radot; |

**Cérémonie d'Inauguration
du Buste BRIEUX**

le 26 Janvier 1937

◆ ◆ ◆

Le mardi 26 janvier, nous célébrions la mémoire de celui que nous avons tous aimé comme notre grand-père.

Très belle et grandiose cérémonie, convenant au souvenir d'un homme très simple, très bon. Les cœurs de tous les assistants battaient à l'unisson, en songeant au Maître qui avait consacré toutes les forces de son intelligence, toute son âme, à la défense des faibles, à l'amélioration des règles sociales, à celui qui a contribué si efficacement par ses idées à la fondation et à l'évolution de notre groupement.

Dès l'ouverture des portes, la foule envahit notre belle salle des fêtes; en un instant, il ne resta pas une place libre. Sur l'estrade, en face du buste d'Eugène Brieux, recouvert d'un voile, buste dû au ciseau du statuaire, le maître Jean Boucher, membre de l'Académie des Beaux-Arts, prennent place: le Maître Maurice Donnay, l'illustre académicien, le grand ami et admirateur de Brieux, qui a bien voulu accepter de présider la cérémonie, notre Président Conan, notre Secrétaire général Favret et Mlle Arbel.

Mme Brieux n'a pas voulu monter sur l'estrade, tenant à rester discrètement dans la salle, et désignant pour la remplacer Mlle Arbel, la précieuse collaboratrice de l'illustre disparu, que tous nous aimons et nous admirons.

La cérémonie commence à quinze heures; la radiodiffusion en est assurée dans de très bonnes conditions par le Poste des P. T. T. L'excellent pianiste M. Benvenuti exécute, d'une façon très brillante, la belle œuvre de Liszt, *Saint François de Paule marchant sur les Flots*.

Benvenuti interprétant Liszt, c'est la rencontre de deux grands talents et cela s'additionne pour faire du génie.

Après que M. Maurice Donnay a enlevé le voile recouvrant le buste du maître, le Président de l'Union, notre camarade Conan, prend la parole et, laissant parler son cœur, dit en termes élevés et profondément émouvants, ce que le maître a fait pour nous, sa particulière bonté, son attachement à notre sort, car il nous appelait ses enfants préférés.

M. Maurice Donnay, qui se lève ensuite, prononce un beau et long discours où, en des reccourcis dont il a le secret, il nous retrace la vie si noble, si bien remplie, si belle, de celui qui avait su par son seul mérite, par sa puissance de travail, par son désir de faire le bien, s'élever au premier rang.

L'excellent Quatuor à cordes Calvet exécute alors la *Célèbre Sérénade* de Haydn, si simple, si musicale. L'exécution est parfaite, pleine de finesse, de sentiment ; la salle ne ménage pas ses applaudissements aux excellents artistes.

Mlle Marie Aldona, prix du Conservatoire, lit ensuite, au milieu de l'émotion générale, la belle « lettre de Brieux pour celui qui n'en reçoit pas ». La jeune artiste, avec un goût parfait, avec une rare intelligence, fait ressortir d'une façon magnifique toutes les beautés de cette lettre qui se termine par un baiser de celui qui n'a pas de fils, au fils qui n'a pas de père.

La cérémonie se termine par l'audition du *Célèbre Septuor* avec trompettes, de Saint-Saëns, exécuté par les artistes suivants :

Piano : M. Benvenuti ; trompette : M. Foveau, professeur au Conservatoire ; premier violon : M. Calvet, professeur au Conservatoire ; deuxième violon : Mlle Bachelu ; alto : M. Larrieu ; violoncelle : M. Mas ; contrebasse : M. Delmas-Boussagol, soliste des Concerts Lamoureux.

Le Maître Saint-Saëns écrivit jadis ce *Septuor* pour la célèbre Société « La Trompette », fondée en 1860, par Lemoine, alors élève de l'École Polytechnique. Il lui donna, en 1880, un septuor, sept instruments, le nombre sept fut toujours fatidique.

Près de soixante ans sont révolus et le septuor triomphal sonne mieux que jamais et n'est pas oublié. Il se compose d'un préambule, d'un menuet, d'un intermède, d'une gavotte et d'un final. Préambule :

c'est la modeste appellation qui annonce cette naissance exquise, il semble à n'écouter que ce titre qu'il y ait là seulement un souhait de naissance. Le morceau éclate d'une joie saine et belle ; dès les premières notes, la phrase directrice se pose, se déploie, s'affirme. Elle reparaitra ; la trompette revendique sa suprématie, bien que les instruments concertants lui soient mieux qu'un docile cortège ; ce sont des amis plutôt que de simples suivants. Quelle dextérité dans ce dialogue où la trompette fait sonner ses lèvres d'airain. On pouvait craindre qu'un instrument aussi tapageur, de sonorité peu discrète, déchirât la trame de l'œuvre, il n'en est rien.

La salle acclame longuement cette belle œuvre et les grands artistes qui l'ont interprétée d'une façon magistrale.

La séance est terminée, la foule profondément émue par le beau programme qui vient de lui être offert et par le souvenir d'un grand cœur qui a cessé de battre se retire.

Note. — L'abondance des matières du présent Bulletin nous oblige à remettre à notre prochain numéro la publication de l'allocution de notre Président Conan, du Maître Maurice Donnay, de la lettre émouvante du regretté Maître Eugène Brieux.



RAPPORT MORAL
présenté par le Conseil d'Administration de
L'UNION DES AVEUGLES DE GUERRE
sur l'exercice 1936

Chers camarades,

Dans notre Union, qui mérite si largement son nom, trente-neuf des nôtres manquent à l'appel à la fin de l'exercice 1936. En plaçant au début de ce rapport moral, que nous avons l'honneur de vous présenter, notre sincère souvenir et notre salut à leur mémoire, nous accomplissons simplement un devoir de solidarité. Nous pensons que l'Union des Aveugles de Guerre leur a été, du moins jusqu'au dernier jour, comme elle veut l'être pour tous, un refuge opportun, une aide efficace et cordiale, un conseil et un appui. C'est tout cela que nous cherchons à réaliser ensemble « pour les Aveugles, par les Aveugles », et notre activité au cours de l'année écoulée vous en apporte, une fois de plus, le témoignage.

Mais, cependant, avant d'aborder les questions techniques traitées par notre Conseil d'administration, nous avons un autre devoir à accomplir. Au lendemain de notre dernière Assemblée générale, votre Bureau s'est renouvelé et nous remercions vivement les membres du Bureau sortant, qui ont travaillé longtemps suivant la tradition de notre Association, et particulièrement le Secrétaire général qui s'est vu nommé à l'honorariat.

Nous remercions chaleureusement aussi notre excellent camarade Scapini qui, après douze ans de présidence, nous a présenté en octobre sa démission, que nous avons, à notre grand regret, acceptée devant ses raisons et ses scrupules, dûs à ses multiples fonctions. Immédiatement, et en reconnaissance des immenses services qu'il nous a toujours rendus et qu'il nous a promis de nous rendre encore, votre Conseil

d'administration, à l'unanimité, lui a décerné le titre de Président honoraire.

Vous connaissez tous son successeur à la présidence, ce n'est pas au Conseil à faire l'éloge de son choix ; tout le Bureau s'associe à lui pour vous renouveler la promesse du plus entier dévouement.

Abordons, maintenant, les réalisations pratiques de l'année et commençons par l'installation dans notre nouvel immeuble de la rue Blanche.

La plus haute autorité du pays, celle de M. le Président de la République, est venue vous y donner son officielle consécration. M. Lebrun, notre Président d'honneur, a tenu, malgré les nombreuses occupations de sa charge, à venir inaugurer personnellement notre domaine, avec tout un cortège de notabilités, parmi lesquelles M. Besse, alors ministre des Pensions. Les discours prononcés nous ont prouvé que notre but avait été compris et nos efforts pour l'atteindre, favorablement interprétés dans les hautes sphères de l'Etat ; cette inauguration, sous une telle forme, était déjà une récompense.

Matériellement, entre de nouveaux murs, avec une distribution bien étudiée de tous les espaces et un jardin élégant qui les entoure, une vie nouvelle allait commencer. Nous tenons à vous dire ce que nous pouvons en attendre pour le bien général.

Rien ne pouvait mieux justifier la fondation de cet immeuble, tout ce qu'il y a de plus moderne et de plus adapté, que le succès qu'il a eu tout de suite auprès de nos camarades. Non seulement ils sont venus en grand nombre à l'inauguration, mais l'occupation des chambres par 180 camarades et leurs familles, représentant 925 jours de présence, la fréquentation du bar et celle du restaurant où 593 repas ont été servis depuis la date de son ouverture, le 1^{er} décembre dernier, prouvent l'utilité des avantages offerts.

D'autre part, une grande nouveauté dans notre vie a été l'organisation de fêtes artistiques et dansantes, qui ont paru fort appréciées par nos camarades et leurs familles. Nous en sommes tous reconnaissants à l'organisateur dévoué, M. Bloch, à qui nous demandons de bien vouloir continuer ce qui est si bien commencé.

Notre salle des fêtes est superbe, une tapisserie du garde-meuble national y fait l'admiration de tous ; ce cadre se prête parfaitement à nos réunions et nous applaudissons d'avance à l'ingéniosité de tous ceux de nos amis qui pourront les rendre aussi nombreuses qu'agréables.

Notre maison devient ainsi ce que nous avons toujours souhaité, le cercle des Aveugles de guerre.

Le côté agrément ne nous a pas fait oublier le côté utile et, conformément au vœu exprimé au cours de nos deux dernières assemblées générales, nous avons entrepris de nombreuses démarches pour faire obtenir, à nos camarades encore exclus, le bénéfice de la loi du 22 mars 1935. Au cours d'une de ces audiences, le ministre des Pensions décida de la création d'une Commission interministérielle chargée d'élaborer un projet d'extension du statut ; notre secrétaire général y fut délégué et, après de longs débats entre les représentants des Ministères et ceux des Associations de grands mutilés, débats qui portèrent sur la mauvaise application du règlement d'administration publique et sur le projet d'extension, la Commission a mis sur pied un texte qui, s'il est adopté par le Parlement, donnera satisfaction, non pas encore à l'ensemble, mais à de nombreux camarades jusqu'alors écartés du bénéfice de la loi en question. Deux articles du projet les intéressent :

« Bénéficient également des dispositions de la présente loi, les
« grands invalides : 1° qui sont amputés, aveugles, paraplégiques,
« atteints de lésions crâniennes avec épilepsie, équivalents épilepti-
« ques ou aliénation mentale, titulaires ou non de la Carte du Com-
« battant, dont l'infirmité est la conséquence d'une blessure ou d'une
« maladie contractée par le fait ou à l'occasion du service.

« Victimes civiles de la guerre : amputés, aveugles, paraplé-
« giques, atteints de lésions crâniennes avec épilepsie, équivalents épi-
« leptiques ou aliénation mentale ou atteints, par suite de blessures,
« d'une ou de plusieurs infirmités entraînant un degré d'invalidité d'au
« moins 85 %, dans les conditions ci-dessus déterminées. »

Le ministre des Pensions, à qui nous avons présenté ce projet, nous a promis de le déposer sur le bureau de la Chambre des Députés.

Nous aurions voulu pouvoir donner une assurance plus formelle à nos camarades et voir figurer dans ce projet tous les Aveugles de guerre, mais qui dit loi dit vote, et seuls nos parlementaires amis pourront chaleureusement plaider notre cause auprès de leurs collègues de la Chambre et du Sénat, et intervenir en notre faveur au cours des discussions.

Malheureusement, nous avons vu, d'autre part, 23 de nos mem-

bres frappés par les décrets de révision des pensions de juillet et août 1935. Nous avons exposé leur situation douloureuse à M. le Président du Conseil et, à différentes reprises, à M. le ministre des Pensions. Nous leur avons demandé qu'une aide pécuniaire de l'Etat vienne adoucir pareil sort. Les ministres nous ont écoutés avec attention et sympathie, nous promettant d'étudier la question, mais nous en sommes encore à attendre qu'une mesure favorable soit prise.

Cependant nos démarches n'ont pas été complètement inutiles puisque le Gouvernement a déposé un projet de loi tendant à modifier, dans un esprit plus juste et plus humain, le fonctionnement de la révision des pensions, mais les 23 camarades précités ne pourront, à notre grand regret, bénéficier de ce projet, leur révision étant déjà prononcée.

De son côté, l'Office National des Mutilés, à qui nous avons exposé également la situation délicate ainsi créée, nous a promis son concours et nous avons appris par les intéressés que quelques-uns d'entre eux ont reçu une aide matérielle de cet organisme.

Une heureuse nouvelle par contre, bien attendue et bien justifiée, a été pour nous l'abrogation des décrets-lois touchant les prélèvements successifs effectués sur nos pensions, retraites et décorations, et celui imposant sur le revenu notre pension principale. Nous sommes enfin rétablis dans l'intégralité de nos droits et nous pouvons ajouter franchement que, abstraction faite de toute question politique, l'opinion générale était peu favorable à ce qui touchait à une amputation quelconque des pensions des grands mutilés.

Cependant ce rétablissement, s'il nous satisfait moralement, ne peut nous faire oublier l'augmentation croissante du coût de la vie, due à bien des causes qu'il n'y a pas lieu d'exposer ici. Si ce mouvement continue, soyez assurés que votre Conseil d'administration emploiera tous les moyens à sa disposition pour que nos pensions conservent, par un rajustement équitable, leur pouvoir d'achat ; les pensions sont et resteront toujours notre préoccupation primordiale.

Le Parlement a voté la création pour deux années de la Caisse des Pensions de Guerre. Nous avons, en vue de cette création, fait les démarches nécessaires auprès des Pouvoirs publics pour que les garanties indispensables soient données à la sécurité des pensions des grands invalides ; à cet égard, nous avons eu satisfaction.

Parmi les vœux exprimés à l'Assemblée générale, nous avons essayé, d'accord avec la Fédération Nationale des Plus Grands Inva-

lides, de faire aboutir celui relatif à l'obtention de la Légion d'honneur pour nos camarades blessés en service commandé et déjà titulaires de la Médaille militaire, ainsi que l'accession au grade d'Officier de la Légion d'honneur pour ceux actuellement Chevaliers dans l'Ordre. A cet effet, une démarche a été faite auprès du Ministre de la Guerre, qui nous a assurés qu'il comprenait le bien-fondé de notre demande et, afin d'en simplifier les voies de réalisation, l'obtention de la Légion d'honneur, pour les titulaires de la Médaille militaire, a été envisagée sans traitement. Nous attendons la suite donnée.

Les nombreux vœux émis à notre Assemblée générale de 1936 ont été retenus, mais il est impossible, vu leur nombre, de les réaliser tous ensemble. Soyez certain, qu'au moment opportun, nous essaierons d'en faire aboutir au moins quelques-uns, leur succès, vous le comprendrez certainement, ne dépendant pas que de nous.

Notre activité s'est étendue également en dehors de notre Groupement, dans notre représentation auprès des organismes intéressant les victimes de la guerre, c'est ainsi que votre Conseil d'administration est représenté à l'Office National des Mutilés, à la Commission Supérieure de Surveillance et de contrôle des soins médicaux et pharmaceutiques, à la Confédération Nationale des Anciens Combattants, où votre délégué est également membre de la Commission et de la Sous-Commission des revendications matérielles. En outre, afin d'aider nos compagnons d'infortune, les Aveugles civils, notre Président représente notre Association au sein d'une Commission nouvellement créée et qui siège au Ministère de la Santé Publique pour étudier les améliorations à apporter à cette catégorie si digne d'intérêt.

Nous devons signaler une fois de plus que nous trouvons toujours un concours des plus dévoués auprès de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles » et nous lui témoignons en votre nom toute notre reconnaissance.

L'action intérieure de notre Groupement ne s'est pas ralentie. La Caisse Fraternelle a répondu, aussi généreusement que possible, à tous les appels qui lui étaient adressés dans ses diverses branches. Nous avons eu le plaisir d'enregistrer 34 naissances. Les dépenses de la caisse-maladie, étendues comme vous le savez aux enfants comme aux parents, se sont élevées à 118.641 fr. 95 contre 109.204 fr. l'année précédente. Les allocations aux veuves de nos camarades décédés, allocations qui, au cours de notre dernière Assemblée générale ont été

augmentées de 50 francs par année de présence à l'U.A.G. représentent 187.664 francs.

Cet effort, déjà important en faveur des veuves, pose à notre prévoyance le problème de l'assurance-décès qui, soit sous une forme collective, soit en laissant toute initiative à la liberté individuelle, nous amène à faire étudier un système permettant d'assurer un capital ou une rente viagère aux survivantes, qui auront aidé l'aveugle à reprendre goût à la vie, en l'accompagnant constamment de leur affection et de leurs soins assidus et qui auront réussi à lui donner la joie profonde, une des plus belles que nous puissions éprouver : celle d'avoir un foyer.

La Caisse des Prêts continue ses avances en vue de la création de la maison familiale. Elle a versé cette année 427.000 francs à 32 camarades, tandis que l'année précédente 27 camarades lui avaient fait appel. Nous devons féliciter les bénéficiaires de la régularité des remboursements, condition indispensable au bon fonctionnement de cette partie de notre administration.

D'autre part, pour permettre de traverser des moments difficiles qui nous sont signalés, des prêts exceptionnels ont été consentis à 28 de nos camarades pour une somme de 29.900 francs.

Les chiffres qui précèdent démontrent éloquemment que l'U.A.G. reste attentive, suivant ses principes, aux besoins urgents de ses membres, assurés d'y trouver un écho aussi discret que cordial.

Le succès de nos maisons de repos est resté le même ; les demandes, particulièrement pour Franceville, n'arrivent même pas à être toutes satisfaites. Cette maison est plutôt désignée par son emplacement pour les vacances d'été, tandis que « Le Manestou » de Sainte-Maxime offre son accueil en toutes saisons. Le climat de la Côte d'Azur et la situation de cette maison n'y sont pas les seuls attraits, M. et Mme Gimbert y ajoutent celui de leur amabilité et de leur cordialité.

Nous offrons aussi des facilités à ceux de nos camarades qui ont besoin de séjours thermaux ou qui choisissent des villégiatures dans d'autres localités ; c'est ainsi qu'à Vichy, Vals, Malo-les-Bains, Lacanau, nous avons loué des appartements à leur intention.

La propriété léguée par Mme Marthe Brandès à l'Office National des Mutilés, n'a pu être utilisée cette année, en raison des transformations qu'elle subit.

Dans le but d'augmenter nos ressources, nous avons, pour l'intérêt commun, cherché à participer aux émissions de la Loterie Nationale. Une tentative d'émission isolée n'a pas donné tout le succès espéré,

l'organisme financier qui s'en était chargé n'ayant pas eu la puissance commerciale escomptée et ayant finalement dénoncé lui-même le contrat existant entre nous. Nous nous sommes alors dirigés vers une autre voie, celle de la participation aux émissions, bien connues et répandues sur tout le territoire, de l'Union des Blessés de la Face. Nous nous sommes entendus avec eux pour que notre nom et notre adresse fussent inscrits sur les billets mêmes, suivis de ceux des autres Groupements de Mutilés également bénéficiaires. Notre émission isolée nous avait rapporté 125.635 francs dont 72.270 francs de lots non réclamés ; notre première participation à la dernière émission des Blessés de la Face (10^e tranche) a fait entrer dans notre caisse la somme de 37.547 fr. 60. Le bénéfice est évident et l'U.A.G. remercie les Associations co-participantes de nous avoir ainsi offert notre part. Sa priorité d'organisation pour la Loterie Nationale est un avantage que rien ne peut supplanter ; en l'utilisant, nous avons apporté l'appoint de nos propres agents de placement, notre diligence personnelle et l'utilisation de notre magasin ouvert à cet effet rue Blanche.

Nous restons propriétaires de notre immeuble de la rue Ballu, qui nous sera peut-être nécessaire un jour comme annexe pour une utilisation relative au développement de notre Groupement.

Transférée dans ses nouveaux locaux, notre bibliothèque s'enrichit toujours de nombreux et intéressants ouvrages et, grâce au dévouement inlassable de Mmes Chevalier, Contamin et L'Evesque, le classement, les envois et les réceptions des volumes se font à la grande satisfaction des lecteurs.

Nous avons ajouté à notre bibliothèque une discothèque qui possède déjà quelques enregistrements d'ouvrages sur disques. Ceux d'entre vous qui assistaient à notre dernière Assemblée générale se souviennent d'avoir entendu un appareil enregistreur « le Livre sonore ». Cet appareil, maintenant au point, grâce aux perfectionnements apportés par « l'American Braille Press », est déjà en la possession d'un certain nombre d'entre nous, auxquels il procure une heureuse distraction. Nous sommes heureux de remercier ici M. Raverat, l'actif secrétaire général de cet organisme.

Mmes Chevalier, Contamin et L'Evesque sont parmi les membres agissants du Comité d'Action, dont le président M. de Traversay, fidèle à notre Association depuis sa fondation, garde son inlassable activité et mérite tous nos remerciements, ainsi que ses principaux collaborateurs MM. Bloch, Iweins, de Chaumont-Quitry. Nous les expri-

mons de même à notre trésorier, M. L'Evesque, pour la tenue complexe de nos comptes et l'étude des multiples questions qui regardent nos intérêts.

N'oublions pas nos amis, connus ou inconnus, et tous nos donateurs généreux ; encourageons, par la réputation qu'a su acquérir et maintenir notre Union, tant à son siège central que dans ses sections régionales et départementales, les sympathies qui lui sont attachées et que la propagande pourra multiplier, en nous faisant connaître davantage ; telle est celle de notre Bulletin que, grâce à l'Imprimerie Dubois et Bauer, nous pouvons éditer dans des conditions exceptionnelles.

A la recherche de tout ce qui peut améliorer notre sort, nous avons étudié, sur des exemples de l'étranger, la possibilité de l'utilisation des chiens guides, qui aurait de réels avantages en bien des cas. Mais il y a ici une question préliminaire d'élevage, de dressage et de prix, qui ne permet guère d'en généraliser actuellement l'emploi dans notre pays, au moins dans les grandes villes. Cependant, à titre d'encouragement, nous avons cru bien faire en envoyant une intéressante subvention à l'un de nos adhérents qui a entrepris un essai de réalisation de ce genre.

Un rapport comme celui que nous vous soumettons ne peut donner qu'à grands traits l'image de douze mois d'activité. Néanmoins, vous avez pu constater, qu'en ce qui nous concerne, c'est plutôt sur une note optimiste que s'achève l'exercice 1936. Après les étapes successives de notre Union, il marque une année importante de progrès ; nous sommes chez nous rue Blanche et nos pensions ont retrouvé leurs chiffres les plus hauts, double satisfaction qui nous permet de bien augurer de l'avenir.

Si Eugène Brioux était encore au milieu de nous, il s'en féliciterait comme de toute réalisation de ce qu'il a voulu pour nous. Vous savez qu'en décembre on vient d'inaugurer une rue portant son nom, à Cannes, où notre président s'était rendu pour déposer une palme sur sa tombe, en s'adjoignant une délégation de notre Section des Alpes-Maritimes. Nous, nous honorerons sa pensée en inaugurant ici prochainement son buste, avec une solennité que nous voudrions digne de lui. Pour l'affection qu'il nous a témoignée, l'initiative qu'il a prise de nous rassembler, pour son dévouement qui s'élevait à la hauteur de son grand talent, chacun de nous, au fond de soi, lui dira son infinie gratitude.

LE CONSEIL.

31-12-36.

RAPPORT FINANCIER

Conformément à l'article 9 des statuts, nous allons vous rendre compte de la situation financière de l'Union des Aveugles de Guerre, au 31 décembre 1936, telle qu'elle résulte des opérations effectuées au cours de l'exercice.

L'actif au 31 décembre 1935 s'élevait à la somme
de 15.812.719 30

RECETTES au cours de l'exercice :

Cotisations des membres titulaires.....	15.720 »
Rachat de cotisations.....	1.100 »
Subvention de l'Office National des Mutilés (1935)	36.000 »
Bienfaiteurs, donateurs, legs.....	750.802 66
Dons et subventions avec affectation Maison de l'Aveugle	55.986 »
Produit de la Loterie Nationale et Sweepstakes...	362.207 45
Intérêts de l'argent placé.....	537.826 85
Intérêts sur Fonds Kahn.....	450 »
Location des Maisons de Repos et Franceville....	14.996 55
Location des chambres Ballu et Maison de l'Aveugle	7.770 »
Location des logements immeubles rue Blanche et rue Ballu	14.020 95
Groupements régionaux	80 55
Bar, restaurant	7.893 80
<hr/>	
Total	17.617.574 11
Dépenses	763.255 46
<hr/>	
	16.854.318 65
Amortissement matériel et mobilier Ballu.....	64.000 »
<hr/>	
Solde	16.790.318 65

Les dépenses au cours de ce même exercice se répartissent de la façon suivante :

Abonnement au téléphone et taxes.....	3.456 75
Chauffage, éclairage, eau.....	19.909 65
Entretien, aménagements, impôts, assurances immeuble rue Ballu	16.772 68
Bulletin et annuaire	31.557 55
Timbres correspondance et télégrammes.....	7.374 95
Fournitures de bureau	7.345 70
Propagande	27.613 »
Remboursement forfaitaire des frais de déplacement du président et du secrétaire général.....	15.000 »
Frais de déplacement des administrateurs et des membres de l'Union	13.064 »
Personnel	90.958 »
Assurances du personnel	2.293 60
Assemblée générale	12.137 25
Allocations naissances	10.200 »
Allocations décès	187.664 »
Allocations caisse maladie.....	118.641 45
Allocations sur le fonds Kahn.....	900 »
Allocations sur le legs Antola.....	1.000 »
Allocations exceptionnelles	2.400 »
Allocations aux camarades ayant eu leur pension supprimée	15.150 »
Subvention à l'école des chiens-guides	9.000 »
Location de maisons de repos dans diverses régions. Franceville : entretien, fonctionnement, surveillance, aménagements, réparations	43.042 80
Frais d'hypothèques sur prêts maisons.....	33.408 40
Bibliothèque et journaux	9.110 »
Entretien des chambres Ballu et Maison de l'Aveugle	872 90
Courses	2.519 20
	374 50

Groupements régionaux	2.425 80
Charges afférentes aux legs.....	3.099 15
Frais de banque et sur titres en dépôt.....	6.304 28
Souscriptions, cotisations et divers.....	1.514 90
Maison de l'Aveugle : Frais de 1 ^{er} établissement.	12.021 60
Maison de l'Aveugle : Fonctionnement.....	42.535 »
Bar, restaurant	13.588 35
Total	763.255 46

Il résulte donc de ces écritures que, au 31 décembre 1936, le solde de 16.790.318,65 est en excédent de 977.599,35, sur celui du 31 décembre 1935 de 2.349.172,72.

Commentaires sur les RECETTES :

Cette année, les recettes accusent un fléchissement sérieux sur l'an passé. En effet, au cours de 1935, grâce au produit des sweepstakes français et étranger, les recettes avaient atteint près de 3.000.000, alors qu'au cours de 1936, elles n'atteignent pas 2.000.000. En effet, en 1936, les bénéfices laissés par le Sweepstake et la Loterie Nationale accusent une moins-value de plus de 1.700.000 francs. Par contre, nous avons eu des plus-values sérieuses :

Legs : Au cours de l'exercice, le produit des legs a augmenté de plus de 400.000 francs sur l'an passé. En effet, les sommes encaissées, notamment au titre des legs Desprez, Gillard et Guesnon, nous permettent d'enregistrer 750.802 fr. 66 de recettes. L'an prochain, un seul legs, celui de M. Driancourt, doit s'élever approximativement à la somme de 1.000.000 de francs. Il est d'ailleurs en bonne voie de réalisation.

Intérêts de l'argent placé : Au cours de l'exercice, grâce aux placements effectués, il nous est donné de vous signaler une augmentation sensible se chiffrant par : 139.258 fr. 51 (537.826,85 — 398.568,34).

Subventions avec affectation spéciale : En 1936, nous avons reçu pour la Maison 36.614 francs de plus que l'an passé (55.986 — 19.372). Ce résultat appréciable est cependant insuffisant, et il faut, au moyen d'une propagande sagement organisée, intensifier les rentrées, car ainsi que vous le verrez ultérieurement, les dépenses relatives à la marche générale des services de la Maison sont nécessairement importantes.

Immeuble en façade de la rue Blanche : Les revenus en provenance des locations accusent, cette année, un fléchissement de 20 % environ, qui se justifie en grande partie en raison des dépenses qu'ont entraîné les travaux de ravalement de la façade. Nous avons tenu à vous le signaler.

Quoi qu'il en soit, les recettes sont intéressantes si l'on considère que notre actif, depuis dix ans, a décuplé. En effet, le solde au 31 décembre 1926 était de 1.740.735 fr. 12 contre 16.790.318 fr. 65 au 31 décembre 1936.

Commentaires sur les DÉPENSES :

Nous constatons, au cours de l'exercice 1936, une augmentation de dépenses de 165.973 fr. 51 (763.255,46 — 597.281,95), par rapport à l'an passé. Il est facile de la justifier en disant que la mise en marche des services de la Maison de l'Aveugle de Guerre n'a pu s'effectuer sans un ensemble de paiements qui se trouvent confondus dans le détail des dépenses, l'emménagement s'étant produit au milieu de l'année et la discrimination étant difficile à établir entre les dépenses relatives à notre immeuble de la rue Ballu et celles relatives à notre Maison. Nous vous informons, à ce sujet, que l'an prochain, nous avons l'intention de vous présenter un compte spécial d'exploitation de notre Maison.

La majoration des dépenses porte, notamment, sur la consommation en charbon et éclairage (13.555,15 de plus que l'an passé), sur les impôts de l'immeuble de la rue Ballu, qui totalisent deux années (16.772,68), sur la propagande (27.613) où se trouvent comprises notamment les dépenses relatives à l'inauguration de notre foyer, et enfin sur le fonctionnement de la Maison qui a coûté 56.123 fr. 35, d'où il y a lieu de déduire 7.893 fr. 80 de recettes.

Enfin, certaines dépenses s'avèrent malheureusement plus élevées que l'an passé. Ce sont : 1° celles relatives aux allocations des veuves (187.664 contre 144.314), soit une augmentation de 43.350 ; 2° celles relatives aux allocations-maladies (118.641,45 contre 109.204,05) ; soit une augmentation de 9.437 fr. 40.

Néanmoins, vous voyez avec quelle prudence nous avons ordonné les dépenses. Il n'y a aucune dépense exagérée ou inutile, et de nombreux camarades ont largement profité de cette augmentation de charges.

ASSURANCES RETRAITES

Nous ne pouvons terminer cet exposé sans vous justifier la raison qui nous a incités à porter au passif de notre bilan le fonds de réserve affecté aux allocations des veuves de 3.500.000 fr. à 5.000.000 de francs par prélèvement de 1.500.000 fr. sur le solde disponible.

Vous avez vu, par la lecture du bulletin, que des travaux très importants ont été entrepris en vue d'étudier les moyens propres à améliorer le sort des veuves de nos camarades décédés. Divers systèmes ont été préconisés : certains ont été rejetés comme trop onéreux ou peu pratiques, d'autres ont été retenus, et la Commission chargée de leur étude apportera incessamment des conclusions sur les charges que comporterait l'instauration de ces mesures de prévoyance. Mais, quel que soit le système adopté, l'étude faite a démontré la nécessité d'accumuler sur ce poste du bilan des sommes plus importantes que celles qui y figurent actuellement.

Nous avons opéré, cette année, un prélèvement de 1.500.000 fr. sur le solde disponible. Mais cette mesure s'avère encore comme insuffisante ; l'Assemblée générale sera appelée à se prononcer sur les mesures qu'elle envisage pour la constitution d'un fonds spécial, dont les revenus devront être affectés les premières années au service des rentes aux veuves et dont le capital, à une certaine époque, servira au même usage, par des prélèvements mathématiques, à moins qu'elle ne décide que ce fonds spécial ne soit versé, en une ou plusieurs fois, à un organisme comme la Caisse Nationale des Retraites chargée d'assurer, suivant des modalités déterminées d'avance, le service des rentes aux veuves de nos camarades décédés.

Cet exposé vous a montré, nous l'espérons, l'ensemble des efforts que nous avons faits pour maintenir, malgré l'accroissement indispensable des dépenses, l'équilibre du budget. Or, ces dépenses nous les avons voulues et nous les voulons encore ; elles nous ont permis de créer votre foyer ; nous nous emploierons à rendre le séjour dans ce foyer agréable dans la limite de nos disponibilités financières, de façon à ce que puissent en profiter largement tous les camarades désireux de fuir la solitude ou l'ennui.

Nous nous sommes tracé un programme : trouver les ressources nécessaires pour élaborer un système de mesures propres à augmenter toujours le bien-être des Aveugles de guerre et le sort des veuves des camarades décédés. Nous vous avons montré, cette année, notre volonté bien arrêtée de réaliser ce programme, nous ne supporterons pas que nos efforts soient entravés et suivant un vieil adage nous dirons : puisque nous le voulons, nous le pourrons.

BILAN AU 31

ACTIF

A. Immobilisations :

Immeuble Ballu et Franceville..	687.000 »	
Matériel et mobilier Franceville.	112.695 40	
Notre participation achat du terrain rue Blanche	1.000.000 »	
Immeubles succession Guesnon.	104.000 »	
Maison de l'Aveugle, construction	1.853.497 15	
Matériel et mobilier Maison de l'Aveugle	278.743 80	
	<u>4.035.936 35</u>	

B. Disponibilités :

Caisse	30.658 25	
Crédit Foncier « disponible »..	115.536 19	
Crédit Fonc. « compte capitaux »	15.276 30	
Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie.....	86.926 87	
Compte de report	608.540 40	
Compte de chèques-postaux....	3.361 84	
Portefeuille	10.550.567 45	
	<u>11.410.867 30</u>	

C. Dépenses recouvrables :

Prêts exceptionnels	27.750 »	
Prêts maisons familiales	1.315.765 »	
	<u>1.343.515 »</u>	

Total 16.790.318 65

DÉCEMBRE 1936

PASSIF

A. Amortissements :

Immeuble Ballu et Franceville..	343.500 »	
Matériel et mobilier Franceville.	84.751 »	
Terrain rue Blanche	1.000.000 »	
	<u>1.428.251 »</u>	

B. Fonds de réserves :

Brioux	343.500 »	
Kahn	12.384 56	
Fonds de réserves pour fluctuations de valeurs	1.396.071 95	
Maisons de Repos	1.500.000 »	
Allocations décès	5.000.000 »	
Caisse maladie	2.000.000 »	
Maison de l'Aveugle.....	351.549 85	
Fonds de réserve des services U. A. G.....	3.255.242 59	
Mise en route de la Maison de l'Aveugle	451.770 45	
Fonds de réserves générales....	1.000.000 »	
	<u>15.310.519 40</u>	

C. Rachat de cotisations 29.210 »

D. Legs Antola 22.338 25

Total 16.790.318 65

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1937

Notre Conseil d'administration, dans sa séance du 12 décembre dernier, a fixé la date de notre prochaine Assemblée générale au dimanche 9 mai prochain. Elle se tiendra dans la Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes, Paris.

Désignation des Commissions. — Au cours de la réunion du 30 janvier, les rapporteurs des diverses Commissions préparatoires ont été désignés comme suit :

Commission des PENSIONS : Rapporteur, FAVRET.

Commission des SERVICES INTÉRIEURS : Rapporteur, FAVRET.
(UN RAPPORT SUR LA GESTION de la Maison sera présenté par M. BLOCH.)

Commission de la MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE : Rapporteur, BOIS.

Commission d'ACTION SOCIALE ET ASSURANCES : Rapporteur, LAUTÉ.

Commission de PROPAGANDE : Rapporteur, GUILLAM.

Commission du BUDGET : Rapporteur, AMBLARD.

Commission des QUESTIONS DIVERSES : Rapporteur, BOIS.

Ces Commissions auront lieu au siège de l'U.A.G., 49, rue Blanche, les vendredi 7 et samedi 8 mai. Nous donnerons dans notre prochain Bulletin l'indication des heures auxquelles elles se tiendront.

Nos camarades désireux de soumettre des vœux à l'Assemblée générale sont priés de nous les adresser dès réception de ce Bulletin. Les vœux seront reçus JUSQU'AU 3 AVRIL, afin que les rapporteurs puissent les étudier.

CANDIDATURES. — Les camarades désireux de poser leur candidature pour le prochain renouvellement partiel du Conseil d'administration sont priés de nous le faire savoir avant le vendredi 5 MARS prochain afin de nous permettre d'établir le bulletin de vote, dont les noms y figurant seront tirés en cours de séance du Conseil d'administration.

Ils auront à produire, pour ceux ne l'ayant pas déjà fait, une copie certifiée conforme de leur carte de combattant (couleur jaune).

Nous donnons ci-après, par ordre alphabétique, les noms des administrateurs sortants qui sont tous rééligibles. Ce sont : Brusson, Conan, Courteix, Evrat, Laffargue, Lagarde, Nicolai, Robert M., Satgé, Scapini.

NOS MAISONS DE REPOS

Nous informons les membres de l'U.A.G. désireux de séjourner dans nos maisons de repos qu'ils doivent dès à présent nous adresser leur demande par le moyen du questionnaire annexé à ce bulletin.

Notre maison de Franceville est ouverte à nos camarades toute l'année et peut les recevoir, dès à présent, le temps de séjour ne leur étant compté toutefois qu'à partir du 15 juin jusqu'au 15 septembre.

L'Union met également à la disposition des camarades des appartements dans les stations suivantes :

A Sainte-Maxime (Var), « Le Manestou », ouvert toute l'année : quatre appartements.

A Malo-les-Bains (Nord) : quatre appartements, du 15 juin au 15 septembre.

A Vals-les-Bains (Ardèche) : quatre appartements, du 15 juin au 15 septembre.

A Vichy (Allier) : quatre appartements, du 15 juin au 15 septembre.

A Lacanau-Océan (Gironde) : deux appartements, du 1^{er} juin au 30 septembre.

Nous rappelons que sont admis à bénéficier des Maisons de Repos, les membres titulaires de l'U.A.G., leur femme ou guide, leurs enfants mineurs et une personne supplémentaire.

Les camarades désireux d'effectuer un séjour dans nos Maisons de Repos devront donc remplir le questionnaire qu'ils trouveront à la fin de ce Bulletin en mentionnant bien exactement leurs nom, prénoms, s'ils sont accompagnés de leur femme ou d'un guide. Le règlement ne prévoyant l'admission que des enfants mineurs, indiquer le nombre, l'âge et le sexe ; faire savoir également si l'on a l'intention, comme le permet le règlement, d'emmener avec soi une personne supplémentaire.

Nous rappelons que le bénéfice d'un logement est strictement personnel et que toute dérogation aux présentes instructions est passible des sanctions prévues par le règlement de nos Maisons de Repos.

Prière de détacher, après l'avoir rempli, le questionnaire du présent Bulletin et nous le retourner AVANT LE 1^{er} AVRIL, afin de nous permettre d'effectuer le travail de répartition.

Chaque attribution d'appartement sera, après la répartition, portée à la connaissance de l'intéressé, auquel il sera adressé un règlement de nos Maisons de Repos et certaines recommandations d'ordre pratique.

Le camarade devra alors, dans un délai de trois semaines, faire savoir s'il accepte le logement et la période qui lui ont été attribués et par là même s'engager à respecter les logements qui lui ont été soumis.

LA CAISSE DES PENSIONS

La Chambre et le Sénat ont voté, au cours de la séance du 31 décembre dernier, la constitution de la Caisse des Pensions.

Voici le texte des articles instituant cette Caisse :

ART. 113. — Il est institué, à partir du 1^{er} janvier 1937, et pour une période d'expérience de deux ans à l'expiration de laquelle il sera définitivement statué sur cette création, une Caisse des Pensions de Guerre.

Cette Caisse, dont les dépenses et les recettes seront suivies dans un compte de trésorerie, assumera la charge des pensions et accessoires de pensions attribués aux victimes de la guerre 1914-1918, en exécution des lois des 31 mars et 24 juin 1919 et des lois subséquentes, ainsi que la retraite du combattant instituée par les lois du 16 avril 1930 et du 31 mars 1932.

A ces dépenses s'ajouteront les charges afférentes aux émissions de bons prévus à l'article 115 ci-après.

Est abrogé à partir du 1^{er} janvier 1937, le décret-loi du 14 avril 1934 concernant le service de la retraite du combattant.

ART. 114. — L'article 87 de la loi du 28 février 1933 est abrogé.

ART. 115. — Les ressources de la Caisse des Pensions comprennent :

1° Une dotation annuelle de quatre milliards cinq cents millions de

francs, pour laquelle un crédit d'égal montant sera inscrit au budget du Ministère des Pensions.

2° Le produit de l'émission de bons spéciaux à court terme à deux ans d'échéance au maximum et assimilables, en ce qui concerne le régime fiscal, aux Bons de la Défense Nationale, dont le remboursement pourra être effectué par la Caisse Autonome d'Amortissement dans la mesure où celle-ci disposera de plus-values sur les diverses recettes qui lui sont affectées.

3° Le produit de ressources accessoires autres que l'emprunt, dont la création fera l'objet d'un projet de loi avant le 31 décembre 1937, après avis du Comité consultatif de la Caisse des Pensions de Guerre.

4° Une majoration de la dotation annuelle prévue à l'alinéa premier du présent article au cas et dans la mesure où les ressources énumérées aux trois alinéas précédents ne permettraient pas à la Caisse des Pensions de couvrir la totalité de ses dépenses.

ART. 116. — Les prévisions de recettes et de dépenses de la Caisse des Pensions de Guerre seront établies après avis d'un Comité consultatif des Pensions de Guerre ainsi composé :

Un sénateur, président ;

Deux députés ;

Six représentants des anciens combattants et victimes de la guerre, désignés par l'Office National des Mutilés, Combattants et Pupilles de la Nation ;

Deux représentants du Ministre des Pensions ;

Trois représentants du Ministre des Finances ;

Un représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Un représentant de la Caisse Autonome d'Amortissement ;

Un représentant de la Banque de France.

Les opérations retracées au compte de trésorerie de la Caisse des Pensions de Guerre seront autorisées et suivies comme en matière budgétaire ; elles feront l'objet d'états législatifs annexés à la loi de finances.

ART. 117. — Un décret rendu sur la proposition du Ministre des Pensions et du Ministre des Finances déterminera les modalités de fonctionnement de la Caisse des Pensions de Guerre.

Nous attirons votre attention sur le paragraphe 4 de l'article 115 qui nous donne toutes assurances sur le paiement intégral de nos pensions et de la retraite du combattant.

SUPPRESSION DU DÉLAI DE DIX ANS

L'article 114 de la loi de finances du 31 décembre 1936 a abrogé l'article 87 de la loi du 28 février 1932 qui avait porté à dix ans le délai de transformation de la pension temporaire en pension définitive.

Dorénavant, les titres temporaires de pension seront remplacés par des titres définitifs au bout de quatre ans.

ÉCHÉANCES LÉGION D'HONNEUR ET MÉDAILLE MILITAIRE

Nous informons nos camarades que, par application de l'article 30 de la loi de finances, la première échéance des traitements de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire de l'exercice 1937 est reportée du 1^{er} juin au 1^{er} juillet; pour l'avenir, les échéances seront fixées au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année. La première échéance de 1937 comportera sept mensualités.

PROMOTION LÉGION D'HONNEUR

Au *Journal Officiel* du 31 décembre 1936, publiant le décret du 24 décembre 1936, sont promus au grade d'officier dans l'Ordre de la Légion d'honneur :

DARDIÉ (Gabriel-Florent-Gustave), ancien soldat au 3^e Régiment de zouaves.

JUNOT (Joseph-Marie), ancien soldat au 265^e Régiment d'infanterie.

VÉRITÉ (Robert-Louis-Adolphe), ancien soldat au 21^e Régiment d'infanterie coloniale.

A PROPOS DE L'EXONÉRATION DE LA TAXE SUR LES POSTES DE T. S. F.

Un certain nombre de nos camarades nous ayant demandé s'ils devaient ou non renouveler leur demande d'exonération de la taxe sur les appareils de T.S.F., nous jugeons utile d'insérer la lettre que nous avons reçue du Ministère des P.T.T. :

« Par lettre en date du 31 décembre dernier, vous avez appelé mon attention sur la situation des Aveugles de Guerre et vous avez demandé qu'ils soient dispensés du renouvellement de leur demande d'exonération de la redevance d'usage afférente à leur poste récepteur de radiodiffusion.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Administration ayant décidé d'exempter de la production du certificat annuel les Aveugles de Guerre et les aveugles de naissance, ces catégories d'infirmes ne sont tenus qu'à la simple demande de renouvellement annuel de leur exemption.

« Il n'a pas paru possible de réduire le minimum de formalités — à mon sentiment indispensables — prévues par les instructions. En effet, le renouvellement annuel est de nature à permettre un contrôle d'autant plus nécessaire que les exemptions ont été plus largement consenties.

« D'autre part, l'exonération accordée étant personnelle, mes services s'entourent de garanties analogues à celles demandées à Paris, par la Préfecture de Police, en ce qui concerne les cartes de circulation accordées aux Aveugles à l'occasion du renouvellement annuel des demandes.

« D'ailleurs, la demande peut être adressée par lettre, en franchise, adressée au receveur des P.T.T. du domicile du pétitionnaire.

« En conséquence, et malgré tout l'intérêt que j'attache aux situations dont vous vous êtes fait le bienveillant interprète, il ne me paraît pas possible de modifier les règles générales appliquées en l'espèce jusqu'à ce jour.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Signé : LE DIRECTEUR DU SERVICE
« DE LA RADIODIFFUSION. »

DISCOTHÈQUE

Nous informons nos camarades que notre discothèque s'est enrichie d'un nouvel ouvrage sur disques : *Le Roman de la Momie*, ce qui porte à quatre le nombre de romans enregistrés par l'American Braille Press.

Nous rappelons les titres des trois premiers : *Le Colonel Durand*, *L'Or du Cristobal*, *Au Large de l'Eden*, et les tenons à la disposition des membres de l'U.A.G. qui nous en feront la demande.

AUX VOLONTAIRES DES T. O. E. & DES EXPÉDITIONS COLONIALES

La Fédération Nationale des Engagés Volontaires fait savoir qu'elle continue son œuvre de rassemblement de tous les engagés volontaires.

Après la création d'une Section des Classes 1919, 1920 et 1921, groupant tous les camarades qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, n'ont pu réunir le temps de présence dans une unité combattante exigible pour l'attribution de la carte du combattant et de la croix du volontaire, elle vient de décider la constitution de deux nouvelles Sections :

— La Section des Volontaires des Théâtres d'Opérations Extérieures (T.O.E.);

— La Section des Volontaires des Expéditions Coloniales.

Chacune d'elles, comme l'a fait précédemment celle des classes 1919, 1920 et 1921, chargera quelques délégués d'étudier et de rapporter auprès du Conseil d'administration un projet d'action à entreprendre par la Fédération dans le but de faire aboutir les revendications qui lui sont particulières.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Fédération Nationale des Engagés Volontaires, à son nouveau siège social, 18, rue Royale, Paris (8^e) (anciennement 11, place de la Madeleine). (Joindre 1 franc en timbres-poste pour la réponse.)

Permanence tous les samedis de 14 h. 30 à 19 heures.

CHIENS GUIDES

Notre camarade Devarrieux nous demande de publier la note suivante :

« A propos des chiens-guides, sujet tout d'actualité, je me fais un devoir d'informer ceux de nos camarades qui désireraient utiliser un chien-guide qu'ils peuvent le dresser eux-mêmes si cela leur convient. Condition essentielle : qu'ils connaissent bien l'endroit où ils résident.

« Voici comment j'ai moi-même procédé : En janvier 1936, j'ai fait l'acquisition d'une chienne berger belge, âgée de trois semaines, à qui j'ai donné tous les soins nécessaires, alimentation et hygiène. A neuf mois, je commençais à la tenir en laisse en l'obligeant à marcher devant moi dans l'allée de mon jardin et autour de ma maison. J'ai continué cet exercice durant un mois; ensuite, guidé par un enfant de dix ans, muni d'un jonc d'un mètre quarante, peint en blanc, je commençai le dressage de ma chienne dans la rue pour me diriger vers la campagne en conservant toujours la droite de la chaussée à l'aide de mon jonc. Aux croisements de routes, j'écoute pour m'assurer si la voie est libre et à la manière de l'agent de service, je lève mon jonc en traversant la route. Si une auto stationne, c'est un obstacle pour la chienne qui s'arrête d'elle-même. En touchant, je me rends compte, je passe à gauche de la voiture et je reprends aussitôt la droite de la chaussée. Il arrive que la bête déraile d'un côté ou de l'autre du chemin, je la rappelle à l'ordre en lui passant légèrement le jonc sur les flancs. Après avoir fait cet entraînement une fois par semaine, le jeudi pendant deux mois, j'accomplis ma promenade quotidienne sans l'aide d'un tiers, marchant d'un pas accéléré, cela change du piétinement habituel.

« Loin de moi la pensée pouvant nuire à quiconque ayant pris l'initiative de faire dresser impeccablement des chiens par un professionnel; par contre, j'ai l'avantage d'affirmer que le dressage de ma chienne ne m'a pas demandé un gros effort et que j'ai obtenu le maximum de satisfaction. »

NOS DÉLÉGATIONS

Le 10 janvier 1937, à 10 h. 30, l'U.A.G. était représentée au service commémoratif annuel des Combattants Garibaldiens de l'Argonne, au Cimetière du Père-Lachaise.

Le dimanche 17 janvier, à 10 heures du matin, une délégation de l'U.A.G. s'est rendue en la Chapelle du Père-Lachaise, et a assisté à la cérémonie à la mémoire de M. Driancourt, bienfaiteur de l'Union.

Une délégation des Associations de Grands Invalides a été reçue en audience, le 30 janvier, par M. le Ministre des Pensions. Le Secrétaire général représentait l'U.A.G.

La délégation a demandé à M. le Ministre des Pensions à quelle date il comptait déposer, sur le Bureau de la Chambre, le projet d'extension du Statut. Le ministre n'a pu fixer la date, car il doit se mettre en relations avec M. le Ministre des Finances, cependant il nous a assurés qu'il soutiendrait le projet auprès de la Chambre.

CONFÉRENCES DES "ANNALES"

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos camarades que l'Université des Annales met très aimablement à notre disposition, plusieurs fois par semaine, des invitations pour ses conférences.

Les camarades désireux d'y assister sont priés de nous en faire la demande.



Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1^{er} et le 31 janvier, une somme de 32.003 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	1.500
Allocations décès et palmes.....	10.824
Allocations Caisse Maladie	19.679

Il y a lieu d'ajouter à ces 32.003 francs, une somme de 1.000 fr. pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner trente-neuf demandes, dont deux n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade et Mme Quinquis, de Penhars, nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Marcel, né le 17 décembre 1936.

Notre camarade et Mme Chaigneau, de Nantes (Loire-Inférieure), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Andrée, née le 4 janvier 1937.

Notre camarade Ali Ben Mohamed Trabelsi, de Tunis, nous fait part de la naissance de son fils, Abdehouadoud, né le 8 novembre 1936.

Notre camarade Ahmed ben Mohamed Tliba, de Menzel-Dejemil (Tunisie), nous fait part de la naissance de sa fille, Nahiba, née le 11 janvier 1937.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Cailbault, de Bergerac (Dordogne), nous fait part de son mariage avec Mlle Angèle Nerbon, célébré le 7 janvier 1937.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

— De notre camarade Catrou (Jules), de Port-des-Barques (Charente-Inférieure), décédé le 1^{er} janvier 1937, à l'âge de cinquante-deux ans.

Né le 8 juillet 1885, à Echillais (Charente-Inférieure), quartier-maître au 5^e Dépôt à Toulon, réformé à 100 %, article 10, pour cécité, il laisse une veuve et trois enfants.

— De notre camarade Bellevenue (Paul), de Saint-Mandé (Seine), décédé le 5 octobre 1936, à l'âge de quarante-quatre ans.

Né le 21 juillet 1893, à Saint-Joseph (Ile de la Réunion), caporal au 3^e zouaves, réformé à 100 %, article 10, pour cécité, officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, il laisse une veuve et un enfant.

— De notre camarade Finance (Louis), de La Chapelle (Vosges), décédé le 9 janvier 1937, à l'âge de cinquante et un ans.

Né le 29 avril 1876, à Anould (Vosges), soldat au 501^e régiment d'artillerie, réformé à 170 %, articles 10 et 12, il laisse deux enfants.

— De notre camarade Goossens (Bernard), de Lille, décédé le 10 janvier 1937, à l'âge de quarante-neuf ans.

Né le 18 avril 1888, à Lille, soldat au 1^{er} génie, notre camarade fut blessé, le 7 septembre 1916, au Bois Triangulaire. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire et de la Croix de guerre, il laisse une fille.

— De notre camarade Rambeau, de Saint-Macaire (Gironde), décédé le 9 janvier 1937, à l'âge de cinquante-deux ans.

Né le 6 avril 1885, à Pian (Gironde), soldat au 249^e régiment d'infanterie, notre camarade fut blessé à Douaumont, le 9 mai 1916.

Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille militaire, il laisse une veuve et un enfant.

— De notre camarade Berruel (Louis), de Chapareillan (Isère), décédé le 28 février 1936, à l'âge de cinquante ans.

Né le 5 septembre 1886, à Chapareillan, soldat au 340^e régiment d'infanterie, notre camarade fut blessé le 10 mars 1916, à Flirey. Réformé à 160 %, articles 10 et 12, pour cécité complète et blessures multiples, il était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Médaille militaire.

— De notre camarade Laurent (Théophile), de Poissy (Seine-et-Oise), décédé le 25 janvier 1937, à l'âge de cinquante-huit ans.

Né le 10 septembre 1879, à Puteaux (Seine), soldat au 1^{er} génie, réformé à 100 %, article 10, pour cécité, titulaire de la Médaille militaire, chevalier de la Légion d'honneur, il laisse une fille.

— De la mère de notre camarade Cabannot, de Pau (Basses-Pyrénées), décédée le 3 janvier, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

— De la naissance et du décès de la fille de notre camarade Lapébie, de Saubrigues (Landes), survenus le 4 janvier 1937.

— De la mère de notre camarade Izaac (Henri), décédée le 23 janvier 1937, à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Nous adressons aux parents nos sincères condoléances.

COTISATIONS VOLONTAIRES

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Roi (J.), 10 fr. — Gohiec, 5 fr. — Ferrer, 5 fr. — Souchard, 20 fr. — Vochel, 10 fr. — Toutain (L.), 10 fr. — Bourbon, 5 fr. — Adam (E.), 5 fr. — Boyer (J.), 10 fr. — Rochet, 5 fr. — Peltier, 10 fr. — Ballu, 10 fr. — Lafon (L.), 5 fr. — Gril, 5 fr. — Cado, 15 fr. — Descormes, 5 fr. — Carpentier (C.), 10 fr. — Janson, 5 fr. — Laurent (A.), 15 fr. — Le Beuvent, 5 fr. — Brebion, 10 fr. — Boche, 5 fr. — Lais, 10 fr. — Malinge, 15 fr. — Lucas (G.), 10 fr. — Baron (J.), 5 fr. — Simon (J.), 5 fr. — Mougin, 5 fr. — Mary, 5 fr. — Arendt, 5 fr. — Daurios, 5 fr. — Le Sin, 5 fr.

COTISATIONS POUR L'ANNÉE 1937

Bourdon, Heuzé (Honoré), Guitteny, Angel, Loizeau (A.), Camerle, Hadot, Guth, Nicolle, Latrille, Hennebicq, Roi (J.), Tilly, Gohiec, Bourdieu, Giboulot, Mazaudier, Levesque, Rabeleau, Jeames, La Porte (E.), Ferrer, Souchard, Vochel, Toutain (L.), Nadal, Boé, Petit (J.), Serre, Monribot, Gailly, Verdelet, André (A.), Sarret, Deguerville, Bourbon, Authié, Padellec, Roubaud, Mlle Marin, Henaff, Chaigneau, L'Hermitte, Granet, Jacquet, Leveau (D.), Lévy, Paillissé, Goubin, Lombard, Tarte, Lassalle, Lemaitre, Adam (E.), Gardette, Guy, Vachon (C.), Baranger, Poussard, Le Dain, Masson (J.-B.), Boyer (J.), Ducouret, Bertoni, Hereng, Cluzelau, Charrière, Payen, Arhuro, Pannetrat, Harter, Casdagne, Ecal, Richou, Lefranc, Bibois, Reguilhem, Rochet, Guillard, Noël (H.), Fleury (J.), de Diego, Plateau, Bastide, Debatisse, Berton (R.), Pélissier (M.), Corazza, Peltier, Ballu, Jamet, Bouchet (P.), Gentilhomme, Fournier (C.), Pruvot, Colombel, Massé (G.), Germa, Padaillé, Prudhomme, Gilles (R.), Caillaux, Rohken, Delaplace (D.), Dehner, Basile, Benoit (E.), Barbier (J.), Badel, Bouzit, Raybaud, Bac, Barrat, Douris, Legris, Lafon (L.), David (L.), Duforest, Valleiry, de Budt, Fafet, Glorieux, Dessenne, Poirson, Fraisse (E.), Seury, Peigné, Croisé, Mombœuf, Feuillet, Gril, Millien, Lebrun (G.), Lorrain,

Chatillon, Fournier (U.), Frapsauce, Girard (J.-M.), Dutaud, Marcq, Rondeau, Delaunay (S.), Cloarec, Etienne, Invernizzi, Citerne, Durand (H.), Butel, Frenay, Clemencel, Castel (H.), Descormes, Hebreard, Calmès, Carpentier (C.), Boudant, Arnould, Beauval, Drion (L.), Cordier, Notelet, Abbas, Liagre, Honoré (C.), Perrais, Vernet (M.), Coat, Drion (G.), Harrivelle, Obitz, Fourrer, Bailly, Castrec, Dutrève, Rasclé, Heroin, Foubet, Izembard, Giron, Codhant, Marchand (P.), Daraspe, Colleuille, Janson, Vasseur, Laurent (A.), Le Beuvant, Barthélemy, Miremont, Liabeuf, Chaudron, Malgat, Favret, Sabin, Arnoux, Nicolai (P.), Meyer (J.), Laignel, Dubost (P.), Brebion, Lefebvre (G.), Berrié, Magat, Lansquenec, Brottes, Lenfant, Le Gouar, Bessac, Vayne, Boche, Depeige, Braun (M.), Grillet (A.), Barbet, Sicard, Martin (F.), Gautier (A.), Garcin, Gerentes, Leblanc, Mathieu, Mouguel, Delacroix, Lambert (L.), Plenacoste, Belleret, Luc (J.), Bouchet (R.), Gresle, Amar, Gustin, Malinge, Le Cocq, Vandromme, Fauvergue, Nicolas (F.), Lucas (G.), Demontpion, Revol, Feschet, Dumont, Martin (A.), Cassar, Morin, Guillobé, Souty, Robin (V.), Goethel, Marignier, Radet, Fargier, Lioté, Cadot, Mony, Pletinckx, Leuzy, Monnin, Baron (J.), Carudel, Gromelle, Guyennet, Rineau, Dupic, Simon (J.), Danger, Mouguel, Polette, Lafaye, Tremège, Chouquet, Beaslas, Le Bars, Mouisset, Ritz, Marlin, Poteureau, Fonchy, Vialatoux, Roget, Betremieux, Dunand, Buz, Vachon (L.), Mary, Bertrand (M.), Berigaud, Arendt, Moteau, Matinaud, Daurios, Brassac, Le Sin, Lapoule, Coulard, Brusson, Darnaud, Guidicelli, Cochereau, Bidau, Tramoy, Sussillon, Saussotte, Capet, Bellec.

ASSEMBLÉES ANNUELLES DE NOS SECTIONS

SECTION DES BOUCHES-DU-RHONE

L'Assemblée annuelle de la Section des Bouches-du-Rhône est fixé au dimanche 14 mars, à 9 h. 30, dans la Salle du Conseil de la Maison de la Mutualité, rue François-Moisson, à Marseille.

Le camarade Favret, secrétaire général de l'Union, a été désigné par le Bureau pour représenter le Conseil d'administration à cette Assemblée.

GROUPEMENT DE LA RÉGION DU NORD

Avis.

Il est rappelé aux camarades de la Section que l'Assemblée annuelle du Groupement aura lieu, le dimanche 21 mars prochain, à deux heures précises, Salle du Conservatoire de Musique de Lille, place du Concert.

Elle sera placée sous la présidence d'honneur du camarade Guillemin, vice-président de l'Union, délégué par le Bureau de Paris pour représenter le Conseil.

L'Assemblée sera précédée d'un déjeuner amical, servi à midi très précises au restaurant du Coq Hardi, rue de Tournai, face à la sortie de la gare. Prix du repas : 15 francs net.

Les camarades désireux d'y assister sont priés d'en aviser le Secrétaire Léon Muret, 262, rue Nationale, à Lille, avant le 17 mars, en indiquant le nombre de couverts qu'ils retiennent.

La Commission espère que les camarades viendront nombreux à l'Assemblée, qui coïncide avec le quinzième anniversaire de la fondation du Groupement.

Le Secrétaire : Léon MURET.

SECTION DE LYON ET DU SUD-EST

La Régionale de Lyon informe tous ses membres que l'Assemblée annuelle aura lieu, le dimanche 21 mars, à 9 h. 30, dans la Salle des Fêtes de l'Union Nationale des Combattants, 16, rue Romarin, Lyon, sous la présidence effective de notre Secrétaire général Favret.

L'Assemblée sera suivie d'un banquet servi dans les Salons Berrier-Milliet, place Bellecour. Le couvert est de 25 francs (service non compris, mais offert par la caisse).

Les camarades qui désireraient assister au banquet sont priés de prévenir le Président Mulsant en indiquant le nombre de couverts.

RÉGIONALE DE LIMOGES

Les Aveugles de Guerre de la Régionale de Limoges sont priés d'assister à l'Assemblée annuelle du Groupement Régional, qui aura lieu à Limoges, Hôtel de Ville, le 11 avril, à 13 h. 45.

Ordre du jour : Etude des rapports moral et financier.

Vœux à émettre : Explication et discussion sur la marche de l'Union durant l'année écoulée. Renouvellement du Bureau.

Comme l'an dernier, un repas amical sera servi chez M. Pagnon, Restaurant du Globe, 1, rue de la Loi. Prière aux camarades qui voudront, très nombreux, assister à ce repas familial de se faire inscrire par correspondance avant le 8 avril chez l'hôtelier ou au secrétaire général du Groupement, le camarade Cluzelaud, 23, rue Montesquieu, Limoges.

Menu : Hors-d'œuvre variés. Longe de veau aux champignons. Haricots verts. Poulet rôti au cresson. Fromages. Gâteau maison. Corbeille de fruits. Café, Liqueurs. Vins blanc et rouge. Prix du repas : 14 francs ; enfants au-dessous de sept ans, moitié prix.

Les camarades sont invités à assister très nombreux à cette réunion.

Le Secrétaire général :

CLUZELAUD.

Le Président :

LAGARDE.

AVIS DIVERS

Notre camarade Lambert nous fait savoir qu'il serait acheteur d'une machine à écrire à un prix raisonnable.

Faire offre au camarade Lambert (Louis-Eugène), 13, boulevard Masséna, Ajaccio (Corse).

Achèterai d'occasion ou louerai pour une saison canoë sport deux places type fluvial.

Faire offre à M. Garceau, 55, Faubourg de Paris, Nevers (Nièvre).

A louer, à Grogneul, par Saint-Piat (Eure-et-Loir), ligne de Brest, à 80 kilomètres de Paris, une maison comprenant deux grandes pièces modernes, hangar, grenier, cave, cour et jardin, avec eau et électricité. Etat de neuf, prix très modérés.

Pour visiter ou louer, s'adresser à Mme Veuve Marzin, à Grogneul, par Saint-Piat (Eure-et-Loir).

Le camarade Soubié (Louis), de Castelnau-d'Estrefonds (Haute-Garonne), informe les membres de l'U.A.G. qu'il pourrait leur fournir des postes de T.S.F. neufs, de qualité supérieure, à un prix très bas. Ils peuvent également s'adresser à lui pour faire réparer ou échanger leur poste.

Serait vendeur d'une machine à écrire Underwood, clavier universel, état neuf, entièrement garantie.

S'adresser à Louis Soubié, Castelnau-d'Estrefonds (Haute-Gar.).

Aux amateurs de champagne, notre camarade Malgat propose un champagne excellent, cuvée réservée, délimitation 1908, provenance directe du propriétaire récoltant, à 10 francs la bouteille franco domicile de port et d'emballage, pour Paris et banlieue, et à 10 fr. 25 la bouteille pour la province. Ces prix s'entendent par caisse de 25 bouteilles.

S'adresser directement à M. Malgat, 28 bis, rue du Chemin-Vert, Villemomble (Seine). Téléphone : Le Raincy 7-85.

M. Louis Larue, Aveugle de Guerre, à Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or), offre à ses camarades de bons vins de bouteille, vins de propriétaire, aux prix suivants :

Pinot blanc, Meursault, la caisse de 12 bouteilles : 108 francs.

Pinot blanc, Meursault, la caisse de 24 bouteilles : 200 francs.

Pinot blanc, Puligny-Montrachet, même qualité, même prix.

Ces vins font 13°5.

Pinot rouge, Chassagne-Montrachet, la caisse de 12 bouteilles : 96 francs.

Pinot rouge, Chassagne-Montrachet, la caisse de 24 bouteilles : 180 francs.

Ces vins font 12°5.

Le tout, Côte de Beaune, rendu franco domicile dans toute la France.

S'adresser directement à M. Larue, à Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or).

Notre camarade Niant (Simon), ancien propriétaire vigneron, se met à la disposition de ses camarades pour leur faire envoyer des vins de la région de Bergerac-Bordeaux, vins ordinaires et supérieurs, aux meilleures conditions.

Se mettre directement en rapports avec M. Niant, 71, rue du Pont-Saint-Jean, à Bergerac (Dordogne).

Mme Lafon, veuve de notre camarade, informe les membres de l'U.A.G. qu'elle donnerait bien volontiers ses soins dévoués à un camarade membre de notre Association qui le désirerait. Elle le prendrait en pension chez elle ou se déplacerait au choix de l'intéressé.

S'adresser à Mme Veuve Lafon, 32, rue Jean-Doumer, Montauban (Tarn-et-Garonne).

LISTE DES DONATEURS

Produit d'une collecte faite dans la colonie franco-annamite de Yunnanfou à l'occasion du 11 novembre, 2.545 fr. 40. — M. Gilbert Lévy, Paris, 200 fr. — Mme Condamin, Paris, 6 fr. — Mme P. Dié-terlen, Strasbourg, 20 fr. — Mlle de Poulpiquet de Brescanvel, Brest, 20 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. —

M. Germond, Paris (sur son allocation d'ancien combattant), 500 fr. — M. Olivier, Levallois-Perret (Seine), 50 fr. — Mme Lebossé, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure), 25 fr. — Mme Bollack, Paris, 100 fr. — Mme Lévy-Weis, Paris, 100 fr. — Mme Lemaire, Cambrai (Nord), 50 fr. — M. Chabaud, Alès (Gard), 20 fr. — M. F. Peltzer, Bruxelles, 200 fr. — Mme Barré, Chalon-sur-Saône, 200 fr. — M. Fournier, Alger, 30 fr. — Mlle Bret, Charolles (Saône-et-Loire), 100 fr. — Mme Etève, Paris, 20 fr. — Mme Jansen, Marnes-la-Coquette (Seine-et-Oise), 200 fr. — Mme Toudy, Mmes Chaudieu, Colombes, 20 fr. — Mme Romezin, Valence (Drôme), 30 fr. — Mme Sens Olive, Marseille, 100 fr. — M. Moreau, Beaune (Côte-d'Or), 50 fr. — M. Gentilhomme, Bagnolet (Seine), 100 fr. — M. Aubert, Pantin, 20 fr. — M. Suleau, Lestocq-les-Monsures (Oise), 100 fr. — Mlle Bourdon, Lesmont (Aube), 100 fr. — Mme Genevey, Paris, 100 fr. — M. Blanchard, Paris, 10 fr. — M. H. Varin, Pau, 20 fr. — M. de la Bevière, Champtocé (Maine-et-Loire), 40 fr. — Mme Maurice Dreyfus, Paris 20 fr. — Mme Gendrot, Aulnay-sous-Bois, 100 fr. — M. Villevieille, Meudon (Seine-et-Oise), 20 fr. — Mlle Bulharowska, Paris, 50 fr. — M. Simon Zagdoun, Le Caire, 200 fr. — M. Gobrecht, Clichy (Seine), 20 fr. — Mlle Gendronneau, Nantes, 10 fr. — Mme Coquerelle (en souvenir de son fils Georges mort pour la France), Epinay-sur-Seine, 100 fr. — Mme Boesiger, Lyon, 20 fr. — Mme Fischer, Paris, 10 fr. — M. Dufour de Raymond, à Paris, 20 fr. — Divers, 636 fr. 10.

DONS AVEC AFFECTATION SPÉCIALE
 POUR LA
“MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE”

Ville de Corbeil (Seine-et-Oise), 89 fr. — Notre camarade Bac, 40 fr. — M. Quantin, Paris, 200 fr. — Notre camarade Pernoo, 50 fr. — Commune de Neuilly-en-Thelle (Oise), 43 fr. 40. — Commune de Lion-d'Angers (Maine-et-Loire), 49 fr. — Ville de Vierzon (Cher), 225 fr. — M. Gaffinel, Paris, 100 fr. — Notre camarade Guermontprez, 40 fr. — Notre camarade Dupuis (L.), 10 fr.

Le Gérant : DECOËNE
 IMP. DUBOIS & BAUER
 34, rue Laffitte — Paris-9^e

QUESTIONNAIRE

à remplir et à retourner par les **Camarades désireux d'effectuer un séjour dans un de nos Centres de Repos**

Les camarades désireux de séjourner dans nos Maisons de Repos nous retourneront avant le 1^{er} Avril le questionnaire ci-dessous, après l'avoir rempli et signé :

Nom

Prénoms

Adresse (l'écrire lisiblement)

Combien de personnes vous accompagnent ?

AVIS IMPORTANT. — Le camarade pouvant emmener sa femme ou son guide, ses enfants mineurs, plus une personne, afin de faciliter la répartition, indiquer dans les lignes ci-dessous quelles sont les personnes qui, avec vous, bénéficieront du séjour, soit femme ou guide, enfants mineurs (mentionner filles ou garçons et donner l'âge), dire si une personne étrangère vous accompagnera.

Dans quelle station désirez-vous séjourner ?

Indiquer une autre station, au cas où celle que vous aurez choisie ne pourrait vous être accordée

Mentionner la période pendant laquelle vous désirez séjourner dans nos Maisons de Repos (en cas d'impossibilité d'attribution, indiquer une autre période)

Je déclare me conformer au règlement des Maisons de Repos.
 Le 1937.

SIGNATURE

Tout questionnaire qui ne répondra pas exactement aux questions posées ci-dessus sera retourné à l'envoyeur.

Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.
SCAPINI, Président honoraire.
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.
FAVRET, Secrétaire général honoraire.
CONAN, Secrétaire général honoraire.
AMBLARD, Secrétaire général honoraire.

Conseil d'Administration

Président : CONAN.

Vice-Présidents : BOIS, GUILLAM, LAUTÉ.

Secrétaire général : FAVRET.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMBLARD, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LEVEAU, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ, SCAPINI.

Comité d'Action

Mlle Arbel, Vice-Présidente honoraire.

Président : M. le baron de Traversay;

Vice-Présidentes { Mme Contamin
Mme L'Evesque.

Secrétaires { M. Bloch, adjoint au Trésorier;
M. Iweins, Secrétaire du Comité d'Action;

M. Auterbe, Sous-Directeur à la Compagnie L'Union;

Mme du Bos;

Mme Broquin;

M. de Chaumont-Quitry;

M. Chepfer;

M. Pierre Chérot;

Mme Chevalier;

Mme Francis de Croisset;

Mlle Jalaguiet;

Mlle d'Herbement;

Mme Henri;

Mme Kalt;

Mme Lévy-Weis;

M. Mayer;

Mme Meyer;

Mme Mus;

M. Pascal.

Colonel de Traversay.

